

Département du
Val d'Oise

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement
PONTOISE
Canton de l'Hautil

Mairie de Boisemont

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2015

L'an deux mil quinze, le dix avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures quarante-cinq en session publique au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Claude Wanner, Maire.

Date de convocation : le 4 avril 2015

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 15

Etaient Présents : Messieurs Wanner, Briandet, Kutos, Leblanc, Michel, Morel, Pernel, Touazi, Mesdames Caignard, Daine, Delaunoy, Savill, Paranthoën.

Absents excusés : Mesdames Guérout (pouvoir à Mr. Wanner) et Hardy (pouvoir à Mr. Kutos)

Secrétaire de séance : Madame Martine DAINE.

1 - COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Madame DAINE, adjointe chargée des finances, donne lecture du compte administratif 2014

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le compte administratif 2014 présentant les résultats suivants :

Sections	Dépenses	Recettes	Résultats
FONCTIONNEMENT	603 169,89	779 350,69	176 180,80
INVESTISSEMENT	552 219,46	327 959,17	-224 260,29

3 - AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice :

Constatant que le compte administratif présente
Un excédent d'exploitation de 779 363,11 €

Propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
Pour mémoire
Excédent antérieur reporté 603 182,31 €

Résultat de l'exercice	176 180,80 €
Excédent au 31/12/2014	779 363,11 €
Affectation obligatoire au compte 1068	
A l'apurement du déficit	- 360 452,16 €
Affectation en report à nouveau	418 910,95 €

4 - COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte de gestion 2014 émis par le receveur municipal conforme aux écritures du compte administratif.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion 2014.

5 - VOTE DU TAUX D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2015

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le taux de la TEOM qui était de 8,30% pour 2014.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Fixe le taux de la TEOM 2015 à 8,30%.

6 – VOTE DES TAXES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes communales 2015 et rappelle ceux-ci :

Taxe d'habitation	10,13
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	10,14
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	36,13

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte les taux des taxes communales pour l'année 2015 énoncés ci-dessus.

7 - BUDGET PRIMITIF 2015

Madame DAINE présente le projet de budget primitif 2015.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2015 présenté par Madame DAINE comme suit :

Sections	Crédits votés	Dont Restes à Réaliser
Investissement		
Dépenses	824 296,58	336 683,12
Recettes	824 296,58	294 925,01
Fonctionnement		
Dépenses	1 078 630,00	
Recettes	1 078 630,00	

8 - CONTRAT DE PRESTATION MUSIQUE DU SDIS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour la commémoration de la victoire du 8 mai 1945, il a été demandé la participation d'une formation musicale du SDIS.

Considérant qu'il y a lieu d'établir un contrat de prestation,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Décide d'autoriser le Maire à signer le contrat de prestation pour la participation de la musique du SDIS à la commémoration de la victoire du 8 mai 1945.

Précise que le coût de la prestation, 200 €, sera imputé au budget communal.

9 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'attente de devis pour préciser l'opération affectée à la réserve parlementaire. Trois projets sont à l'étude :

Rénovation : - Chauffage église
- Secrétariat de la Mairie
- Cuisine de l'école

Monsieur Jean-François Pernel demande si le Tribunal Administratif a rendu sa décision concernant les deux affaires en cours concernant Mr et Mme Lainée.

Madame Florence Caignard informe que le Tribunal a statué sur les deux affaires, soit :

- Sur le plan d'alignement rue de la mairie,
- L'arrêté d'alignement au droit de leur propriété,

Les requêtes de Mr et Mme Lainée sont rejetées et ils sont condamnés à verser à la commune la somme de 2.500 euros.

Monsieur le Maire informe :

- Le promoteur CFH du projet des 28 maisons vient de changer de géomètre, et que la Commune est dans l'attente du dépôt d'un nouveau permis de construire.
- Le permis de construire du Centre équestre est en cours d'instruction.

Madame Florence Caignard informe :

- Du lancement de la modification simplifiée du PLU, pour être en conformité avec la loi ALUR.
- La prochaine réunion AVAP se fera en présence de Monsieur Bellon, Architecte des Bâtiments de France.

Fin de séance à 23 heures.

Le Maire,

JC WANNER